

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1192

commission principale : développement économique

objet : **Politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat - Renouveau de la convention de partenariat avec la chambre de métiers du Rhône - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En octobre 2000, la communauté urbaine de Lyon avait établi une convention de partenariat avec la chambre de métiers du Rhône pour les années 2000 à 2002. Cette convention prévoyait un soutien de la Communauté urbaine à trois projets de la chambre de métiers du Rhône :

- la collecte des déchets industriels banals des artisans en milieu urbain,
- la promotion des produits artisanaux dans les lieux de prestige,
- l'organisation de l'espace futur artisan.

L'objet de ce rapport est de présenter un bilan de ces trois projets et de proposer au conseil de Communauté le renouvellement de cette convention.

Le bilan des actions engagées dans le cadre de la convention de partenariat avec la chambre de métiers du Rhône

1° - La collecte des déchets industriels banals des artisans en milieu urbain

Il n'existe actuellement aucune disposition particulière pour la collecte de ces déchets -dont certains sont très polluants- qui sont récupérés au même titre que les déchets ménagers par les services communautaires. Aussi l'objectif de cette action était-il de déterminer des solutions organisationnelles (collecte spécifique, taxation des déchets non ménagers, etc.) qui auraient répondu aux attentes de la Communauté urbaine, des artisans et des commerçants.

-Bilan de la convention : la convention a permis de relancer une réflexion sur un sujet important de la gestion urbaine. Une étude a été réalisée en 2001 et a permis d'établir un diagnostic précis de la situation (volumes de déchets industriels banals collectés par les services communautaires trop importants, présence de produits toxiques, etc.). La direction de la propreté poursuit la réflexion en relation avec les chambres consulaires et les autres partenaires cités.

2° - La promotion des produits artisanaux dans les lieux de prestige

L'image économique de l'agglomération lyonnaise reste fortement empreinte des secteurs de l'artisanat de luxe, le textile, la marqueterie, la bijouterie, la gastronomie, les arts de la table, la création-mode, etc. Ce sont des activités qui représentent un poids économique important mais qui connaissent une perte de dynamisme.

Le projet de la Chambre de métiers était d'organiser la promotion de ces produits dans les lieux de prestige (hôtels de prestige de l'agglomération, palais des congrès, etc.) par des expositions et par un système de bornes Intranet interactives. Une opération expérimentale a été réalisée grâce à l'appui de la Communauté urbaine : prestige de l'artisanat lyonnais.

Bilan de l'opération prestige de l'artisanat lyonnais : globalement, le bilan de cette opération est mitigé. En dépit de retours commerciaux indéniables, les expositions à thèmes n'ont pas généré un impact commercial suffisant pour que les entreprises artisanales s'approprient ce mode de promotion de leurs produits. La Chambre

de métiers ne souhaite donc pas poursuivre cette expérimentation. Celle-ci a néanmoins sensibilisé les artisans à l'usage des technologies de l'information et de la communication comme mode de promotion commerciale. Aussi la Chambre de métiers s'appuiera-t-elle sur les acquis de cette expérience pour développer une promotion des savoir-faire et des produits de l'artisanat lyonnais sur Internet.

3° - L'espace futur artisan

L'espace futur artisan est conçu comme un espace d'accueil clairement identifié, distinct du siège de la Chambre de métiers, qui concentre toutes les ressources nécessaires aux porteurs de projet de créations d'entreprises artisanales. Ce centre de ressources regroupe les moyens humains et documentaires nécessaires à la création d'entreprise artisanale.

L'espace futur artisan centralise tous les contacts avec les porteurs de projets. A l'issu d'un diagnostic individualisé, le porteur de projet est orienté vers les autres ressources de la Chambre de métiers :

- les réunions d'information,
- les stages de préparation à l'installation (formation à la gestion obligatoire pour les ressortissants de la Chambre de métiers),
- les conseils individualisés.

Cette initiative s'inscrit dans la démarche nationale d'amélioration de la qualité initiée par l'ensemble des Chambres de métiers en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Bilan de la convention : L'espace futur artisan a ouvert ses portes au début du mois d'avril 2002. D'avril à décembre, celui-ci a reçu plus de 4 100 contacts téléphoniques et a réalisé plus de 700 entretiens individualisés.

Le regroupement des ressources de conseil en un seul lieu permet un meilleur accueil et accompagnement des porteurs de projet. L'espace futur artisan constitue une porte d'entrée sur le réseau d'appui clairement identifiée pour les porteurs de projets artisanaux et une évolution favorable vers une individualisation de l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

La proposition d'un renouvellement de la convention : renforcement de l'espace futur artisan

La convention 2000-2002 a permis d'engager différents projets importants dont deux sont maintenant effectifs :

- la collecte des déchets industriels des artisans en milieu urbain,
- l'espace futur artisan.

La collecte des déchets est maintenant directement gérée par la direction de la propreté. Il est proposé, en accord avec la Chambre de métiers, de recentrer la future convention sur le renforcement de l'espace futur artisan.

En effet, la Chambre de métiers est un des principaux acteurs du schéma de développement économique dont une des priorités est le développement de l'entrepreneuriat.

En la matière, la politique d'agglomération poursuit trois grands objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de qualité et de proximité pour tous les porteurs de projet,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante pour les porteurs de projet depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval -le développement de la jeune entreprise-,
- une réponse de qualité aux besoins de l'ensemble des porteurs de projet depuis la micro-entreprise jusqu'à la start-up innovante.

L'espace futur artisan est un élément important du dispositif d'accueil et d'accompagnement qui est organisé dans l'agglomération. Il constitue un centre ressources d'agglomération pour l'ensemble des projets d'entreprises artisanales et contribue à améliorer notablement l'accueil et l'accompagnement de ces projets.

L'espace futur artisan répond aux attentes des porteurs de projet. La Chambre de métiers est d'ailleurs confrontée à un problème de gestion de flux de porteurs de projet (plus de 1 000 contacts mensuels).

Le soutien de la Communauté urbaine permettrait à la Chambre de métiers de renforcer le dispositif espace futur artisan et en particulier :

- le renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projet,
- l'amélioration de la communication.

Il est proposé au conseil de Communauté d'établir une convention triennale de partenariat avec la chambre de métiers du Rhône pour les exercices 2003 à 2005. Au titre de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention annuelle de 45 735 € à la chambre de métiers du Rhône pour soutenir les actions engagées en faveur de la création d'entreprise ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention triennale de partenariat avec la chambre de métiers du Rhône pour la période 2003 à 2005 .

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 45 735 € à celle-ci pour les exercices 2003, 2004 et 2005.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 -crédits inscrits-compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,